



## Réunion d'équipe éducative : guide méthodologique

**Objectif de l'équipe éducative :** elle est réunie quand les ressources habituelles d'aides de l'école semblent insuffisantes.

Les préalables :

- Chaque enseignant assume au sein de la classe la responsabilité pédagogique à l'égard de chacun de ses élèves. Le fonctionnement de l'équipe éducative à laquelle il appartient permet de construire de nouvelles réponses aux besoins particuliers de certains enfants, au travers d'activités organisées collectivement incluant, si nécessaire, les interventions des personnels spécialisés.

**Circulaire n° 2002-113 du 30-4-2002**

- "L'équipe éducative est composée des personnes auxquelles incombe la responsabilité éducative d'un élève ou d'un groupe d'élèves. Elle comprend le directeur d'école, le ou les maîtres et les parents concernés, le psychologue scolaire et les enseignants spécialisés intervenant dans l'école, éventuellement le médecin de l'éducation nationale, l'infirmière scolaire, l'assistante sociale et les personnels contribuant à la scolarisation des élèves handicapés. Le directeur d'école peut recueillir l'avis des agents spécialisés des écoles maternelles. Elle est réunie par le directeur chaque fois que l'examen de la situation d'un élève ou d'un groupe d'élèves l'exige, qu'il s'agisse de l'efficacité scolaire, de l'assiduité ou du comportement. Les parents peuvent se faire accompagner ou remplacer par un représentant d'une association de parents d'élèves de l'école ou par un autre parent d'élève de l'école. "

**Article D321-16 du code de l'Éducation - Décret 2005-1014 du 24 août 2005**

- L'équipe éducative est un lieu de dialogue, de concertation et de partenariat où s'élabore et s'ajuste le projet individuel de l'élève. Elle n'est pas une instance de décision, encore moins un tribunal, mais un groupe de travail qui réfléchit sur les perspectives à envisager pour la suite de la scolarité de l'élève concerné. L'enseignant ne pose pas d'indication d'orientation ni de prise en charge (AESH, CLIS ...) aux parents.

Détermination d'un projet de prise en charge multidimensionnelle avec définition claire des tâches de chaque partenaire impliqué, après avoir posé clairement le problème à traiter.

### **Composition de l'équipe éducative, sur invitation écrite du directeur d'école :**

*Membres incontournables :* les parents, le directeur d'école, l'enseignant, le psychologue scolaire.

*Membres souhaités selon les cas :* les membres du RASED, l'A.T.S.E.M (école maternelle), le médecin scolaire ou de PMI, des personnels paramédicaux extérieurs, des personnels des CMPP, des personnels de l'intersecteur (CMP), des personnels de la protection de l'enfance (l'ASE) ou de la PJJ, l'assistante sociale du secteur, des personnels de services de soins (SESSAD), des personnels des services sociaux, un AESH (cf. annexe 2). L'IEN, ou un représentant de la circonscription, peut y participer lorsque la situation l'exige.

**Enjeux :**

1) Construire un projet qui puisse répondre aux besoins de l'enfant : souvent alerter les parents sur les difficultés. Un compte rendu est rédigé par un secrétaire. Celui-ci fait état des échanges en cours de réunion (position de chaque partenaire impliqué).

2) Explorer la situation de l'élève : description précise et compréhension de la situation.

- Éléments de contexte,
- Capacités et points positifs de l'élève,
- Points d'appui pour concevoir le projet,
- Prises en charge existantes tant au sein de l'école (APC, RASED ...) qu'à l'extérieur de l'école.

3) Engager une dynamique, envisager des perspectives :

- Propositions en vue de décisions.
- Processus de suivi : échéances et réajustements éventuels.
- Projet de prise en charge : définition, partenaires, échéances (cf. annexe 3).



## Annexe 2

Date de l'équipe éducative : / /	Nom de l'école :
----------------------------------	------------------

Tableau d'émargement :

Qualité	Nom	Signature



Compte rendu de la réunion d'équipe éducative du        /        /

Nom/prénom de l'élève :

Ecole :

Classe :

Membres excusés :

1. **Motif de la réunion / éléments de contexte :**

2. **Dialogue/concertation/partenariat :** point de vue de chacun des participants / points d'appui.

<u>La famille :</u>	
<u>L'équipe pédagogique :</u>	
<u>Les services extérieurs :</u>	
<u>Autres :</u>	

3. **Propositions et perspectives :**

*(Invitation à la constitution d'un dossier MDPH , invitation à un suivi extérieur, élaboration d'un contrat école / parents / enfant, aménagements pédagogiques, rédaction d'un PPRE, d'un PAP, suite donnée par la famille, par l'école ...)*

*Copie du document :*

- *versée au dossier scolaire de l'élève*
- *remise aux représentants légaux*